Journée détente entre ados

Le service Jeunesse et Petite Enfance de la Ville de Petit-Bourg organise une journée exceptionnelle mêlant action, nature et convivialité !

Au programme :

- **Départ 7h30, Complexe Gaël MONFILS**
- **Outzer Game à la Jaille**
- **Baignade à la Cascade aux écrevisses**
- **Retour à 17h**

Inscription :

- **Places limitées**
- **Jusqu’au 25 avril 2025**
- **De 13 à 17 ans**
- **Tarif 15€**
- **Déposer les documents suivants, remplis et signés au Service Jeunesse et Petite Enfance**

Télécharger le bulletin d’inscription

Télécharger la fiche sanitaire

A qui s’adresser ?

Service Jeunesse et Petite Enfance

0590 69 64 10

Complexe Sportif Gaël MONFILS, Colin

Menu du mois d’avril 2025

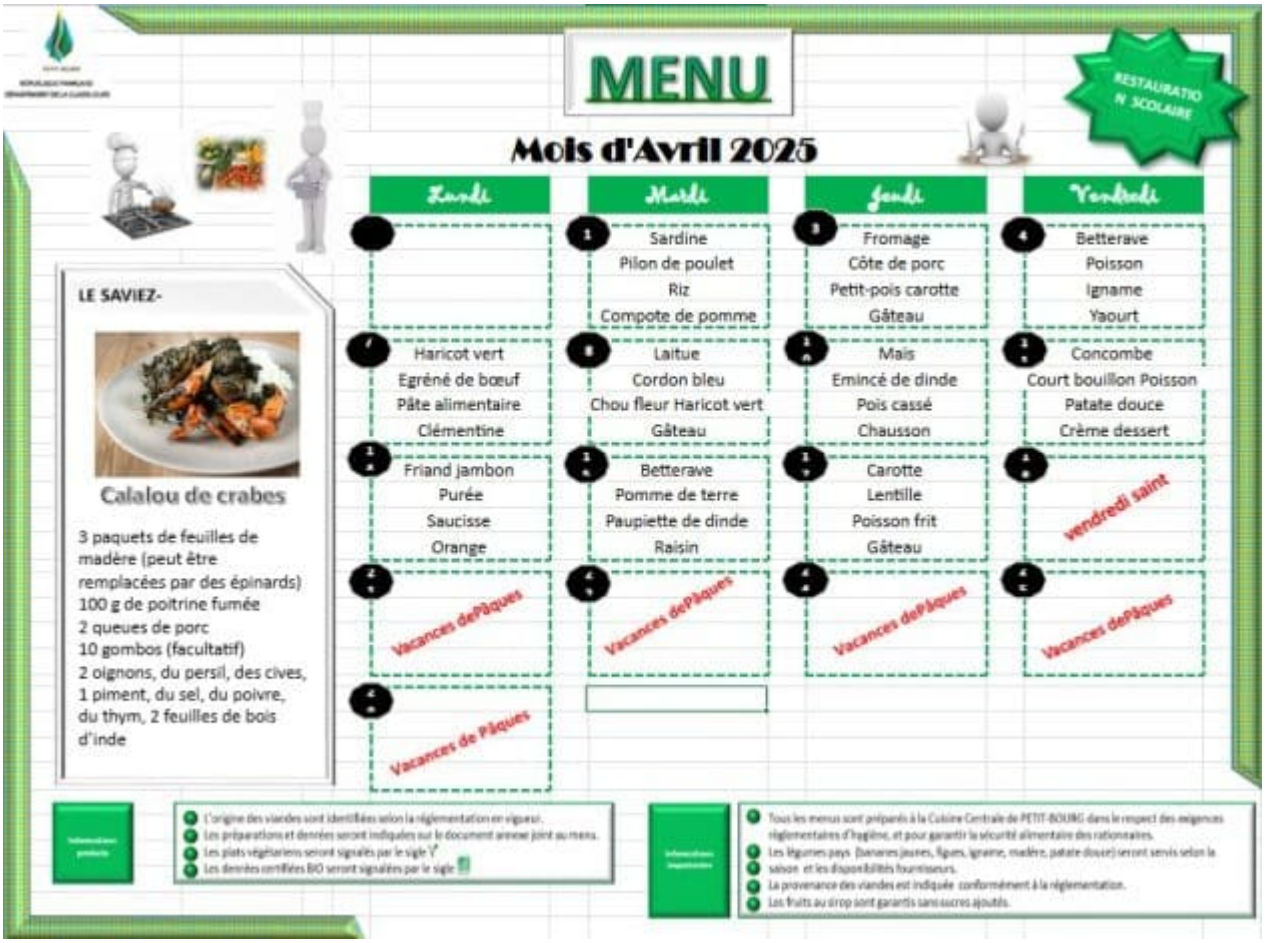

MENU

Mois d'Avril 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1 Sardine, Pilon de poulet, Riz, Compote de pomme	3 Fromage, Côte de porc, Petit-pois carotte, Gâteau	4 Betterave, Poisson, Igname, Yaourt
7 Haricot vert, Egréné de bœuf, Pâte alimentaire, Clémentine	8 Laitue, Cordon bleu, Chou fleur Haricot vert, Gâteau	10 Maïs, Emincé de dinde, Pois cassé, Chausson	11 Concombe, Court bouillon Poisson, Patate douce, Crème dessert
14 Friand jambon, Purée, Saucisse, Orange	15 Betterave, Pomme de terre, Paupiette de dinde, Raisin	17 Carotte, Lentille, Poisson frit, Gâteau	18 vendredi saint
21 Vacances dePâques	22 Vacances dePâques	24 Vacances dePâques	25 Vacances dePâques
28 Vacances de Pâques			

LE SAVIEZ-

Calalou de crabes

3 paquets de feuilles de madère (peut être remplacées par des épinards)
100 g de poitrine fumée
2 queues de porc
10 gombos (facultatif)
2 oignons, du persil, des cives, 1 piment, du sel, du poivre, du thym, 2 feuilles de bois d'inde

- L'origine des viandes sont identifiées selon la réglementation en vigueur.
- Les préparations et denrées seront indiquées sur le document annexe joint au menu.
- Les plats végétariens seront signalés par le sigle V
- Les denrées certifiées BIO seront signalées par le sigle

- Tous les menus sont préparés à la Cuisine Centrale de PETIT-BOURG dans le respect des exigences réglementaires d'hygiène, et pour garantir la sécurité alimentaire des rationnaires.
- Les légumes pays (bananes jaunes, figues, igname, madère, patate douce) seront servis selon la saison et les disponibilités fournisseurs.
- La provenance des viandes est indiquée conformément à la réglementation.
- Les fruits au sirop sont garantis sans sucres ajoutés.

A qui s’adresser ?

Restauration scolaire

0590 38 05 02

0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

Permanences des partenaires à la MICS

Découvrez les permanences des partenaires du mois de avril 2025, à la Maison de l’Insertion et de la Cohésion Sociale (MICS) de Petit-Bourg : un espace dédié à l’accompagnement des habitants, où vous pouvez rencontrer des professionnels de divers organismes pour bénéficier de conseils personnalisés et d’un soutien adapté à vos besoins.

PETIT-BOURG

MICS

AVRIL 2025

PERMANENCES DES PARTENAIRES

adie

Les mercredis
Horaires : 08h00 - 12h30

Mission Locale

Les mardis et les jeudis
Horaires : 08h - 13h et 14h -16h

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

Les lundis
Horaires : 08h - 13h et 14h - 16h
Les vendredis
Horaires : 08h - 12h30

LADOM

Le mardi 15
Horaires : 08h00 - 13h00 et 14h00 - 16h00

Saint Jean Bosco

Le Vendredi 25
Horaires : 08h00 - 13h00 et 14h00 - 16h00

Maison de l'Insertion et de la Cohésion Sociale

141 Rue Schoelcher
97170 PETIT-BOURG

www.ville-petitbourg.fr

Contact :
0590 69 66 89

A qui s’adresser ?

Maison de l’Insertion et de la Cohésion Sociale (MICS)

0590 69 66 89

maisondelinsertion97170@gmail.com

141 rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

Lancement officiel du casting Miss Petit-Bourg 2025

La Ville de Petit-Bourg a le plaisir d’annoncer l’ouverture des inscriptions pour l’élection de **Miss Petit-Bourg 2025 !**

Vous êtes une jeune femme dynamique, ambitieuse et souhaitez vivre une expérience unique, alliant élégance, dépassement de soi et engagement pour votre commune ? **Cette aventure est faite pour vous !**

Conditions de participation :

- Être âgée de 17 ans minimum
- Mesurer au moins 1m70
- Être domiciliée à Petit-Bourg

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en ligne via le lien disponible en bio sur notre page

Instagram **@misspetitbourgoff** ou grâce au QR code diffusé sur notre support officiel, en bas à droite.

Nous encourageons également les familles, amis et proches à inciter les jeunes femmes de leur entourage à se lancer dans cette belle aventure humaine et locale.

La prochaine ambassadrice de Petit-Bourg est peut-être parmi vous !

Qui succèdera à Miss Petit-Bourg 2023 ? Rendez-vous très bientôt pour le découvrir !

Contact :

0690 34 22 94

misspetitbourg@gmail.com

IG : @miss_petit_bourgoff

Miss 2025
Petit-Bourg
VOUS SOUHAITEZ
DEVENIR LA FUTURE
MISS PETIT - BOURG 2025
INSCRIS TOI EN LIGNE
Conditions de participation : A PARTIR DE 17ANS
MESURER 1m70 MINIMUM & ÊTRE DOMCILIÉE À PETIT-BOURG
misspetitbourg
0690342294
misspetitbourgoff
misspetitbourg@gmail.com

Petit-Bourg passe à la vitesse supérieure !

Vous l’avez demandé, nous l’avons fait ! La Ville de Petit-Bourg lance « Petit-Bourg Actu », sa chaîne WhatsApp officielle.

Des infos exclusives, du contenu dynamique et une mise en lumière de nos initiatives locales.

Plus rapide, plus fun, plus proche de vous !

Scannez le QR code ci-dessous :

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

contact@ville-petitbourg.fr

Rue Victor SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

Fermeture temporaire des aires de jeux du Parc de Saint-Jean

La Ville de Petit-Bourg vous informe qu’à compter du 17 mars 2025, les aires de jeux du Parc Urbain de Saint-Jean seront temporairement
fermées pour cause de travaux.

Cette fermeture intervient dans le cadre d’un projet de mise aux normes et de renouvellement des espaces de jeux afin d’offrir aux enfants un environnement sécurisé et modernisé.

Le Maire, David NEBOR tient à s’excuser pour la gêne occasionnée et remercie les usagers pour leur compréhension.

PETIT-BOURG

ATTENTION TRAVAUX

FERMETURE TEMPORAIRE DES AIRES DE JEUX DU PARC DE SAINT-JEAN

À compter du 17 mars 2025

Des travaux seront réalisés pour rénover ces aires de jeux. La Ville de Petit-Bourg met tout en œuvre pour assurer un espace de jeu sécurisé et agréable pour les enfants

Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sont à prévoir.

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gène occasionnée.

www.ville-petitbourg.fr

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

Menu du mois de mars 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
VILLE DE PETIT-BOURG

CAISSE DES ECOLES

INFORMATIONS IMPORTANTES:

* Tous les menus sont préparés à la Cusine Centrale de Petit-Bourg dans le respect des règles d'hygiène réglementaires.
* Tous les menus sont accompagné d'une portion de pain.
* Nous nous réservons la possibilité de modifier les menus en fonction de la disponibilité des denrées et des contraintes du marché.

MARS 2025

Fruit / Légume du mois

MENUS

(Validé par la Commission Menu du JJ/MM/AAAA)

Ce mois-ci, on mange quoi?

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
3 LUNDI GRAS	4 MARDI GRAS	6 LES CENDRES	7 Thon Pâte alimentaire Poulet cuisse Raisin
10 Chou/Carotte Haricot vert/ carotte Cordon bleu Coupelle de fruits	11 Carotte Haricot blanc Sauté d'agneau Crème dessert	13 Friand au fromage Riz Sauté de bœuf Madeleine	14 Concombre Igname Morue Yaourt
17 Laitue Riz Blanc de poulet au curry Palmier	18 Friand au jambon Banane plantain Queue de porc Clémentine	20 Fromage Haricot vert Emincé de dinde Coupelle de fruit	21 Papaye Haricot rouge Poisson Pomme red
24 Salade mixte Riz / Pôelé asiatique Viande de chèvre Orange	25 Camembert Pôele méridional Cuisse de poulet fumé Banane	27 Pate de volaille Chou-fleur Rôti de dinde Melon	28 Comcombre / Sardine Riz Poisson Coupelle de fruit
31 Miette de morue Ratatouille de légume Pilon de poulet Kiwi			

Et n'oublie pas... Pour être en forme mange au moins 5 fruits et légumes par jour!

A qui s’adresser ?

Restauration scolaire

0590 38 05 02

0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

Portail Famille

Cérémonie des nouveau-nés de 2024

Dans le cadre de l’organisation de la Cérémonie des nouveau-nés, Le Maire de la ville de Petit-Bourg, David NEBOR invite les parents dont les enfants sont nés entre le **01 janvier et le 31 décembre 2024** à inscrire leur enfant :

- au service jeunesse au complexe sportif Gaël Monfils jusqu’au **mercredi 19 mars 2024.**
- Les pièces à fournir : une copie de l’acte de naissance de l’enfant et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le service jeunesse au **0590 69 63 24** et au **0590 26 93 24**

A qui s’adresser ?

Service Jeunesse

0590 69 63 24

0590 26 93 24

Complexe Gaël MONFILS, Colin

Recensement de la population 2025

La campagne de recensement de la population 2025 se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 22 février 2025.

Le Maire de la Ville de Petit-Bourg, Monsieur David NEBOR, informe la population que des agents recenseurs munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel visiteront les foyers concernés. Il demande aux administrés de leur réserver un bon accueil.

Cette année, les réponses dématérialisées, par internet, seront privilégiées.

Soucieux d'inscrire le territoire dans l'air du numérique, le Maire invite la population concernée à privilégier les réponses par internet.

Rendez-vous sur : www.le-recensement-et-moi.fr

A qui s'adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Inscription scolaire 2025

La Ville de Petit-Bourg vous informe que les inscriptions pour la rentrée de l’année scolaire 2025-2026 se dérouleront du 15 janvier au 14 mai 2025.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l’école ?

Période d’inscription par secteur et école d’affectation :

Votre enfant est affecté dans une école en fonction de votre lieu de résidence. Les périodes d’inscription dépendent également de votre lieu de résidence. Voir ci-dessous :

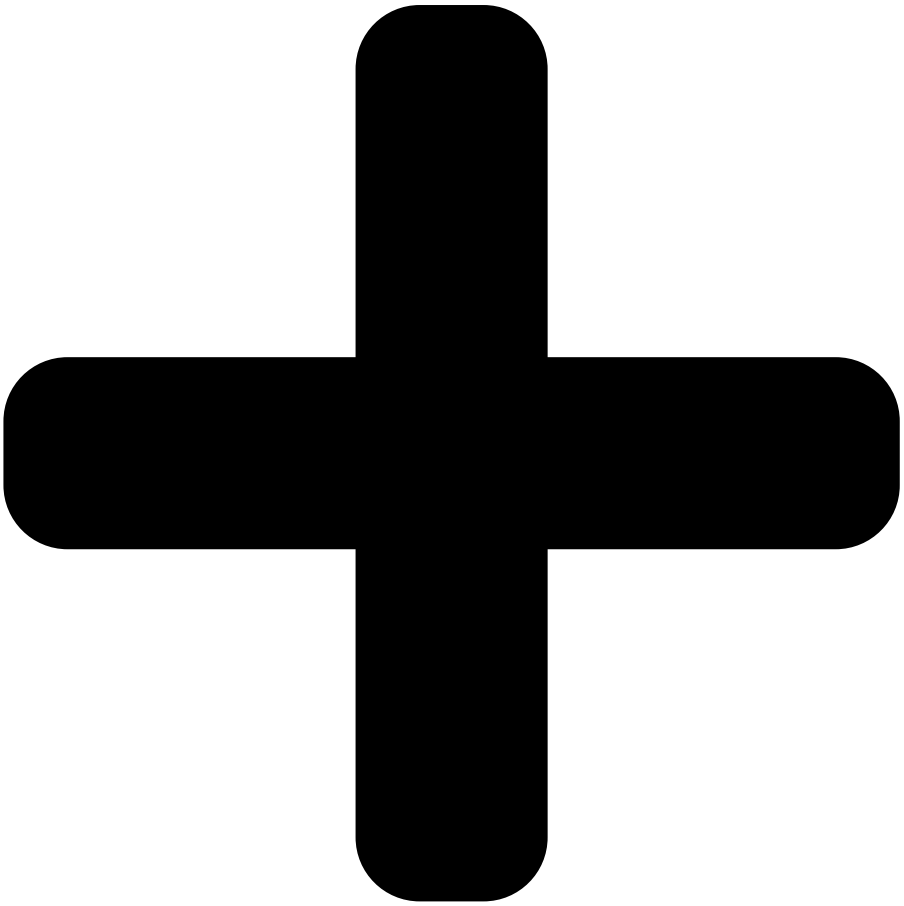

[redacted]

Du 15 au 29 janvier 2025

École Robert Fréti à Daubin : Grippière, Daubin, Arnouville, Bois de Rose, Vince, Versailles, Belair desrozières

École de la Lézarde : Lézarde, Vernou, Poirier, Meynard, Colin, Lamothe, Belair desrozières, Poirier, Meynard, Cocoyer, Panga, Colin (versant terrain de tennis, super U)

École Marie Billioti de Gage à Fontarabie : Barbotteau, Prise d’eau, Fontarabie, Tabanon, Papin, l’Orée du parc

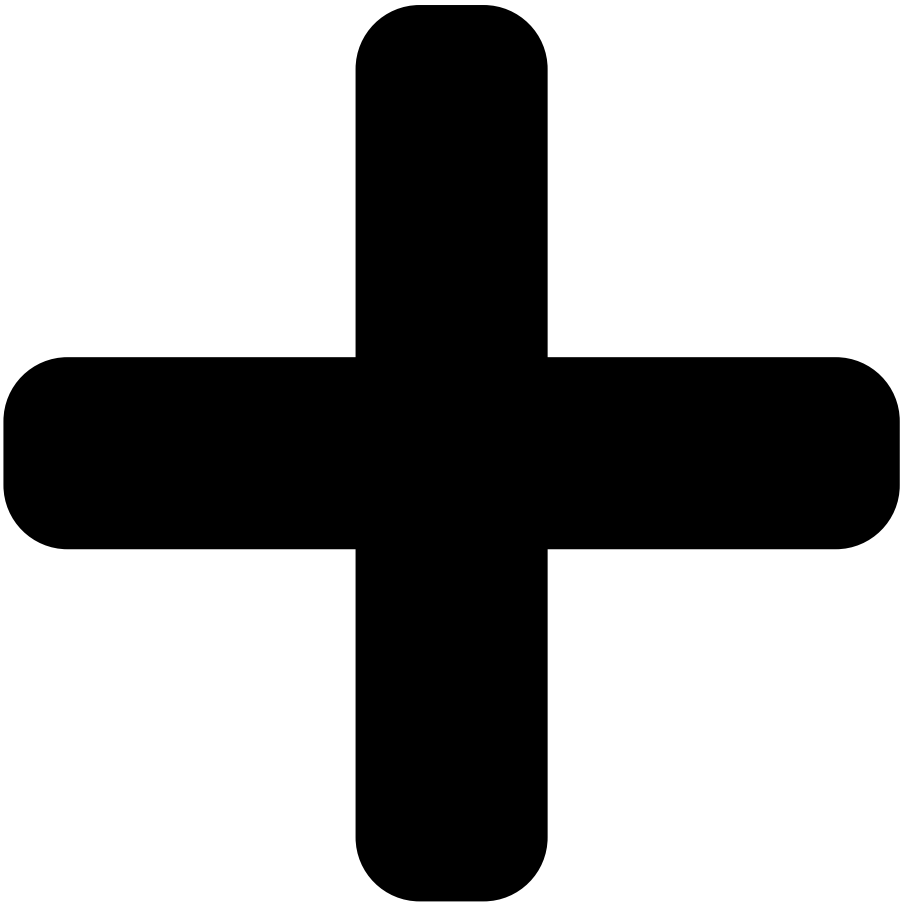

[redacted]

Du 30 janvier au 14 février 2025

École de Carrère et École de Montebello : Carrère, Montebello, Juston, Viard, Bergette, Bois Sergent, Roujol

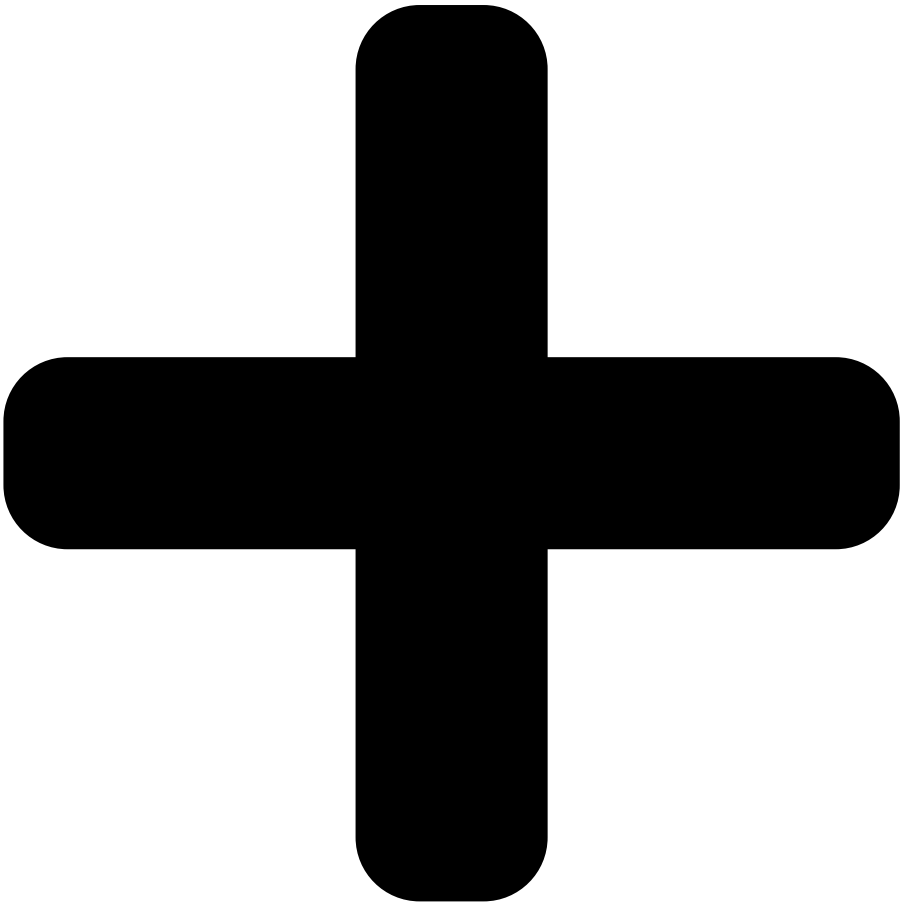

[redacted]

Du 20 février au 14 mars 2025

École Mixte 2 et Maternelle Albertine Mignard : Grande-Savane, Blonde, Bellevue, Cabout, Caféière, Tambour, Pérou, Maya, Duquerry

École Mixte 1 et Maternelle Mayeko Massina : Bourg, Bovis, Rue schoelcher, Main courante, Saint-Jean, Morne-Bourg, Duquerry

École Mixte 3 et Maternelle de Pointe-à-Bacchus : Dubos, Pointe-à-Bacchus, Bellevue

Pour les demandes de dérogations commune ou hors commune :

Toutes les demandes de dérogations se feront **du 24 mars au 04 avril 2025.**

Il en existe 3 sortes :

- **Dérogation 1 :** vous ne souhaitez pas scolarisé votre enfant dans l'école de votre secteur d'habitation. Faites un courrier, à ajouter aux pièces à fournir, dans lequel vous précisez l'école souhaitée et les raisons de votre requête.
- **Dérogation 2 appelée dérogation hors-commune :** vous habitez Petit-Bourg mais vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune. Téléchargez le dossier d'inscription en bas de page.
- **Dérogation 3 :** vous n'habitez pas Petit-Bourg mais vous souhaitez y scolariser votre enfant, retirez le dossier dans les services de votre commune de domicile et déposez le à notre service scolaire pour avis.

Un avis défavorable peut-être donné quel que soit la demande de dérogation effectuée.

Pour les enfants nés en 2023 :

Les inscriptions se feront du **10 au 30 avril 2025.**

Pour les enfants passant au CP dans la commune :

Les inscriptions se feront **du 12 au 23 mai 2025.**

Pour télécharger le dossier d'inscription :

Cliquez ici

Pour télécharger le dossier de demande de dérogation hors commune :

Cliquez ici

A qui s’adresser ?

Direction de l’Éducation, de la Jeunesse et de la Petite Enfance

0590 95 38 52

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

Menu du mois de janvier 2025

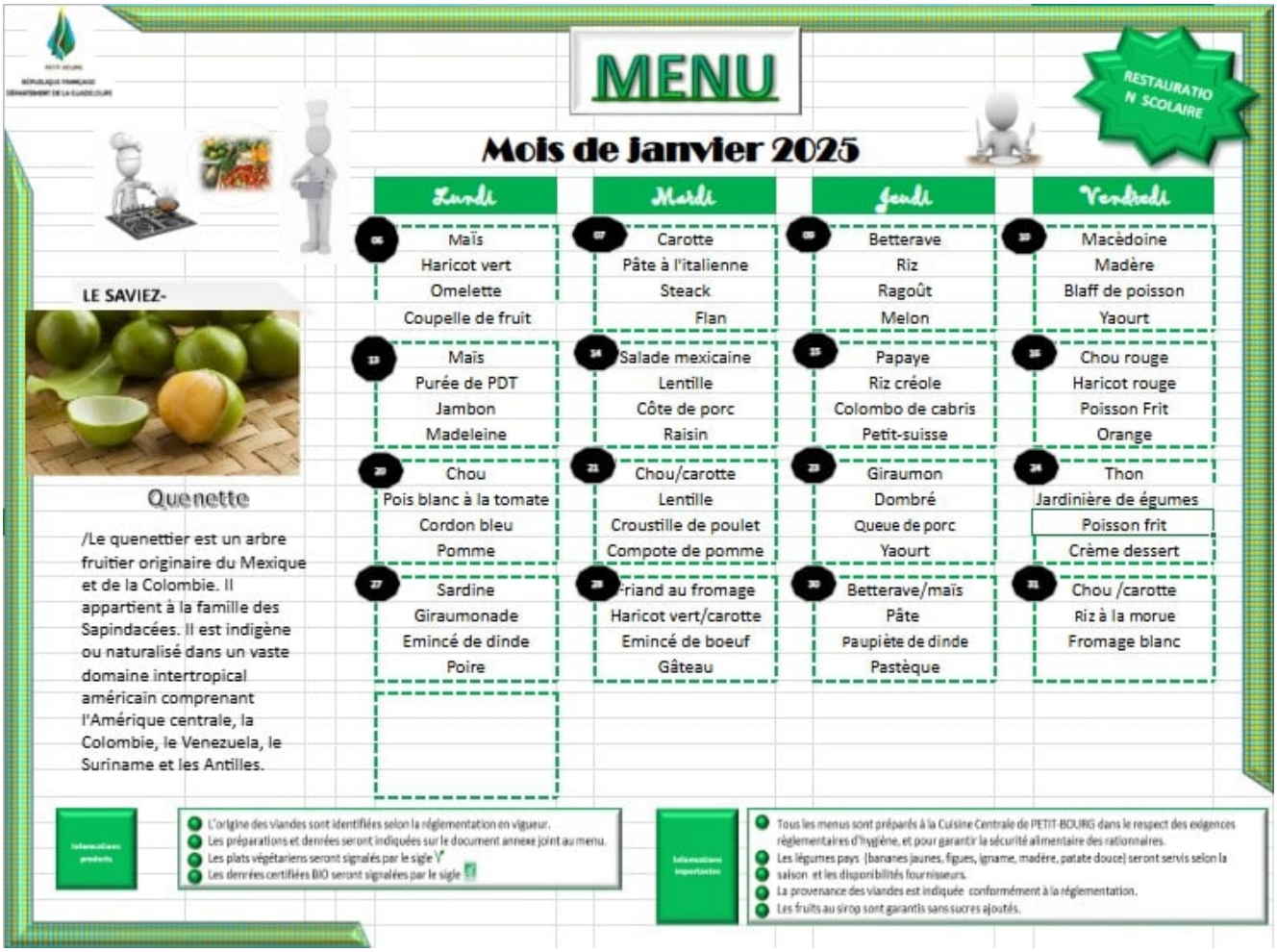

MENU

RESTAURATION SCOLAIRE

Mois de Janvier 2025

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
06 Maïs Haricot vert Omelette Coupelle de fruit	07 Carotte Pâte à l'italienne Steack Flan	09 Betterave Riz Ragoût Melon	10 Macédoine Madère Blaff de poisson Yaourt
13 Maïs Purée de PDT Jambon Madeleine	14 Salade mexicaine Lentille Côte de porc Raisin	15 Papaye Riz créole Colombo de cabris Petit-suisse	16 Chou rouge Haricot rouge Poisson Frit Orange
20 Chou Pois blanc à la tomate Cordon bleu Pomme	21 Chou/carotte Lentille Croustille de poulet Compote de pomme	23 Giraumon Dombré Queue de porc Yaourt	24 Thon Jardinière de égumes Poisson frit Crème dessert
27 Sardine Giraumonade Emincé de dinde Poire	28 Friand au fromage Haricot vert/carotte Emincé de boeuf Gâteau	30 Betterave/maïs Pâte Paupiète de dinde Pastèque	31 Chou /carotte Riz à la morue Fromage blanc

LE SAVIEZ-

Quenette

/Le quenettier est un arbre fruitier originaire du Mexique et de la Colombie. Il appartient à la famille des Sapindacées. Il est indigène ou naturalisé dans un vaste domaine intertropical américain comprenant l'Amérique centrale, la Colombie, le Venezuela, le Suriname et les Antilles.

Informations produits

- L'origine des viandes sont identifiées selon la réglementation en vigueur.
- Les préparations et denrées seront indiquées sur le document annexe joint au menu.
- Les plats végétariens seront signalés par le sigle V
- Les denrées certifiées BIO seront signalées par le sigle

Informations importantes

- Tous les menus sont préparés à la Cuisine Centrale de PETIT-BOURG dans le respect des exigences réglementaires d'hygiène, et pour garantir la sécurité alimentaire des rationnaires.
- Les légumes pays (bananes jaunes, figues, igname, madère, patate douce) seront servis selon la saison et les disponibilités fournisseurs.
- La provenance des viandes est indiquée conformément à la réglementation.
- Les fruits au sirop sont garantis sans sucres ajoutés.

A qui s’adresser ?

Restauration scolaire

0590 38 05 02

0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

Mise en place d’un dispositif de tranquillité résidentielle à Petit-Bourg

Dans le cadre de notre engagement à améliorer la qualité de vie des habitants de Petit-Bourg, la Ville souhaite répondre aux problématiques d’incivilités, de dégradations, de déchets et d’insécurité signalées dans plusieurs quartiers, notamment à Tabanon, Bel Air des Rozières, Daubin, Pointe-à-Bacchus, Saint-Jean, Bovis et le Bourg. Pour ce faire, un dispositif de tranquillité résidentielle sera étudié afin d’offrir un cadre de vie serein et sécurisé à tous les résidents.

Les objectifs du dispositif

Le dispositif de tranquillité résidentielle vise à :

- Sécuriser les résidences sociales en assurant une surveillance active et régulière.
- Améliorer le cadre de vie en traitant efficacement les incivilités et les problèmes techniques.
- Renforcer la cohésion sociale en favorisant le dialogue et les interactions entre les habitants et les acteurs locaux.
- Collaboration et mobilisation des services municipaux

La mise en œuvre de ce projet repose sur une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux :

- La **Direction de la Tranquillité** : pour coordonner les actions de surveillance et de médiation.
- Le **Service de l’Insertion et de la Cohésion Sociale** : pour assurer le lien social avec les habitants et veiller à leur bien-être.
- Les **acteurs du logement social** : pour travailler avec les bailleurs sociaux sur la gestion des problématiques techniques et relationnelles.
- La **Police Municipale et la Gendarmerie** : pour intervenir en cas de besoin et renforcer les mesures de sécurité.

Pilotage du projet

Le mardi 10 décembre, une rencontre s’est tenue à la salle des délibérations de la Mairie, réunissant les différents intervenants pour échanger et poser les bases de ce dispositif :

- prévention des incivilités,
- sécurisation des espaces communs,
- renforcement du lien social.

Ce dispositif témoigne de la volonté du **Maire de la Ville de Petit-Bourg, David NEBOR et de son équipe municipale** de s’engager pleinement dans la mise en place d’un cadre de vie plus serein et harmonieux pour tous les petit-bourgeois.

Avec détermination, la municipalité souhaite répondre efficacement aux problématiques d’incivilités, de dégradations, de déchets et d’insécurité afin d’améliorer durablement les conditions de vie dans les résidences.

POLICE
MUNICIPALE

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Inauguration de la Base Nautique Intercommunale de Petit-Bourg

Le mardi 3 décembre, le Maire de Petit-Bourg David NEBOR s'est joint au président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, Guy Losbar, au président de la commission sport de la Région Guadeloupe, Camille Élisabeth, et à Victor Jean-Noël, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, dont la base porte désormais le nom, pour inaugurer cette nouvelle infrastructure sportive.

Il s'agit d'un équipement de premier plan qui symbolise un engagement en faveur du développement des activités nautiques et aquatiques.

Il permettra à la population du Nord Basse-Terre, et en particulier aux habitants de Petit-Bourg, de s'initier ou de se perfectionner dans les activités nautiques et aquatiques, sur les magnifiques plans d'eau de la Ville.

La base nautique offre des équipements de qualité, accompagnés par des professionnels expérimentés, afin de garantir un encadrement optimal pour tous les pratiquants, des débutants aux plus confirmés. L'objectif est de rendre le milieu nautique accessible à tous, dans un environnement sécurisé et adapté.

Initiation au canöe-kayak avec les élèves de l’école Mixte 3

CANBT

BASE
NAUTIQUE
Intercommunale Petit-Bourg
CANBT

Revivez les moments forts de cette inauguration grâce au reportage de Le PIGE TV

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Menu du mois de décembre 2024

PETIT-BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

INFORMATIONS IMPORTANTES:
* Tous les menus sont préparés à la Cuisine Centrale de Petit-Bourg dans le respect des exigences règlementaires d'hygiène.
* Tous les menus sont accompagnés d'une portion de pain.
* Les légumes pays (bananes jaunes, figues, igname, madère, patate douce) seront servis selon la saison et les disponibilités fournisseurs.
* La provenance des viandes est indiquée conformément à la réglementation.
* Les fruits au sirop sont servis sans sucre.

DECEMBRE 2024

Fruit du mois : groseille

il possède de multiples vertus car il contient fer, calcium, magnésium, phosphore, vitamines C, B1, B2, B3, provitamine-A. Ses propriétés diurétiques, dépuratives, diététiques, énergisantes et anti oxydantes ont une action bénéfique sur le stress, la toux, l'hypertension, les troubles urinaires et l'alcoolémie

MENUS

	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI
2	Maïs	3	Haricot vet	5	Thon	6	Carotte râpé
	Saucisse de poulet		Court-bouillon de poisson		Couscous de poulet		Emincé de bœuf
	Purée de PDT		Riz haricot rouge		Semoule		Lentille consommé
	Gâteau		Banane ou friand		Yaourt		Pruneau sirop
9	Fromage	10	Melon	12	Betterave	13	Concombre
	Jambon		Riz au poulet		Poisson au four		Chicktail de morue
	Haricot vert				Igname		Banane jaune
	Compote de fruit		Flan		Gâteau		Yaourt
16	Maïs	17	Friands	19	Betterave	20	Jambon Noël
	Croustille de poisson		Sauté de dinde		Poisson au four		Ragôut de porc
	Pois cassé		Pâte à l'italienne		Igname		Riz et pois d'angole
	Yaourt aux fruits		Mandarine		Banane dessert		Bûche
30							

Bien manger... C'est l'affaire de tous!

A qui s’adresser ?

Restauration scolaire

0590 38 05 02

0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg ✉

Mise à l’honneur de M. RÉMION, porte-drapeau de la Ville

M. Frédéric RÉMION, figure respectée de Petit-Bourg, est un ancien combattant et le porte-drapeau de la section locale des Anciens Combattants. Son engagement et son dévouement envers la Nation et la communauté de Petit-Bourg méritent aujourd’hui d’être salués.

Biographie de M. RÉMION

M. Frédéric RÉMION est né le 6 octobre 1940 au Vauclin, en Martinique. Dès son plus jeune âge, il s’engage activement dans la vie professionnelle, travaillant comme mécanicien et chauffeur avant son service militaire. Cette expérience lui a permis de développer un fort sens de l’effort, de la discipline et de la persévérance, des qualités qui le définissent toujours aujourd’hui.

M. RÉMION a effectué son service militaire en France et en Algérie, où il s’est distingué pour son courage et son engagement. À son retour, il a poursuivi une carrière dans les transports, avant de s’établir en Guadeloupe pour y prendre sa retraite. Depuis 2007, il réside à Petit-Bourg, où il continue de s’investir activement dans la vie associative.

Parcours militaire :

En octobre 1959, à 19 ans, M. RÉMION est incorporé à Fort Desaix en Martinique avant de rejoindre la métropole en décembre 1960 pour une formation militaire approfondie. Après une période de neuf mois en France, il est envoyé en Algérie en janvier 1962, en pleine période de tensions. Au sein de la Compagnie de Combat de la base de Tiouzhou, il se distingue par son courage et sa détermination. Pendant son service en Algérie, il est nommé Brigadier et reçoit la Médaille Commémorative des Opérations de Sécurité et de Maintien de l’Ordre en Afrique du Nord, avec agrafe « ALGERIE ». Il est également titulaire du Titre de Reconnaissance de la Nation, une distinction qui témoigne de sa contribution aux missions de sécurité de la France.

Son engagement à Petit-Bourg :

Dès son arrivée à Petit-Bourg, M. RÉMION s’engage dans plusieurs associations locales, montrant son attachement profond à la vie communautaire et associative. Avec son épouse, il rejoint l’Espérance Club des Aînés de Petit-Bourg et l’Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Ce réseau associatif devient pour lui un moyen de transmettre les valeurs de respect, de solidarité et de mémoire aux jeunes générations.

En 2016, il prend la relève de feu M. Auguste Mariale en tant que porte-drapeau de la section Petit-Bourg/Goyave. Depuis lors, il représente avec fierté et honneur la mémoire des anciens combattants lors de nombreuses cérémonies en

Guadeloupe. Toujours prêt à se rendre disponible, il est un visage familier des événements patriotiques de l'île, aux côtés des autorités militaires et civiles, y compris lors des fêtes patronales et des présentations des jeunes recrues du RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté) au drapeau.

Distinctions et reconnaissances :

La fidélité et le dévouement de M. RÉMION n'ont pas tardé à être reconnus par de nombreuses distinctions honorifiques. Parmi elles, la Médaille de Bronze, d'Argent, et bientôt d'Or de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi que le Diplôme d'honneur de Porte-Drapeau décerné par le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants. Ces distinctions illustrent l'estime et le respect que ses pairs et la Nation lui portent, et honorent ses contributions exceptionnelles à la mémoire collective.

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2024, la Ville de Petit-Bourg met à l'Honneur à M. Frédéric RÉMION, cet homme remarquable dont le parcours et les valeurs reflètent l'essence même du devoir, de la mémoire et de la citoyenneté. Sa présence, sa dignité et son engagement enrichissent notre commune et représentent une source d'inspiration pour les générations actuelles et futures. Merci, M. RÉMION, pour votre dévouement et votre service à la Nation et à Petit-Bourg.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique essentiel pour l'aménagement et le développement de notre territoire. Il définit les grandes orientations d'urbanisme et les règles d'utilisation des sols pour les années à venir,

dans une démarche durable, équilibrée et respectueuse de notre cadre de vie.

Le PLU vise à organiser le développement de Petit-Bourg en prenant en compte les besoins de la population, les enjeux environnementaux, et les dynamiques économiques. Il s’articule autour de plusieurs objectifs : préserver les espaces naturels, valoriser notre patrimoine, encadrer les nouvelles constructions et favoriser une urbanisation harmonieuse.

Consultez les documents du PLU :

PLU – 2019

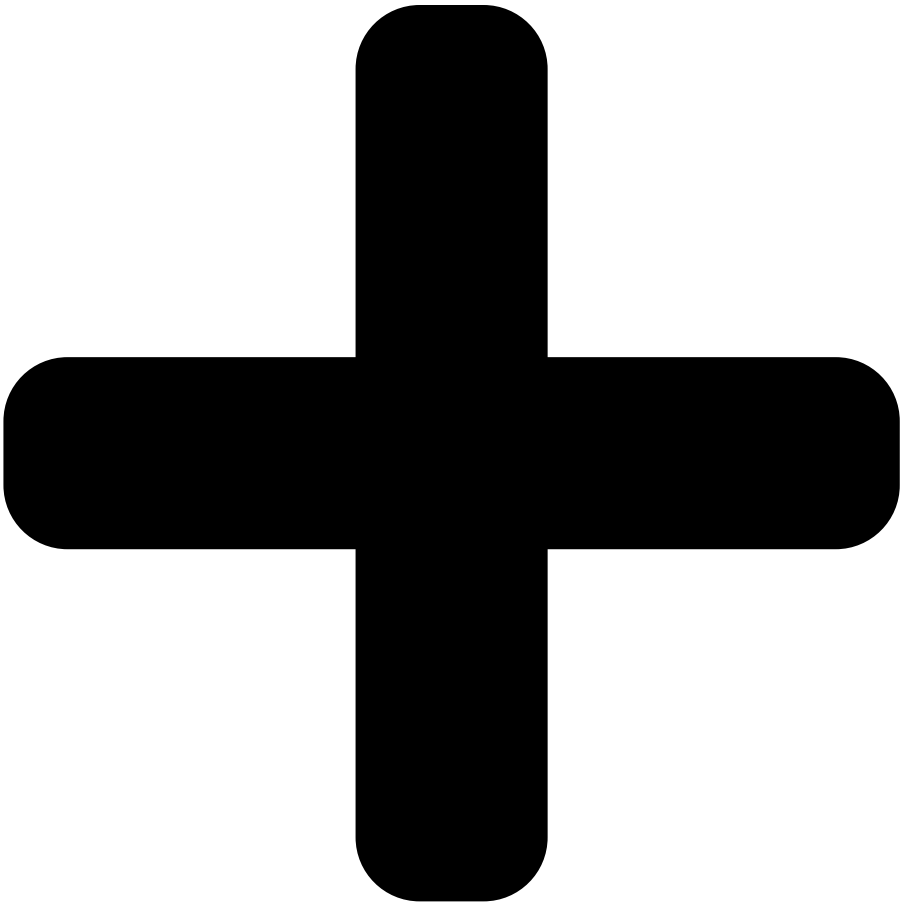

[redacted]

Approbation PLU

Dossier 1 – Rapport de présentation

1 – Diagnostic de territoire

2 – Évaluation environnemental :

- Partie 1 – Le profil environnemental
- Partie 2 – Analyse du projet
- Partie 3 – Fiche de synthèse
- Partie 4 – Résumé non technique

3 – Justification des choix

Dossier 2 – Projet de Territoire

1 – PADD

2 – OAP

Dossier 3 – Zonage et réglementation

1 – Zonage :

- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 1
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 2
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 3
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 4
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 5
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 6
- PLANCHE_PLU_GLOBALE

2- Règlement Février 2019

Dossier 4 – Annexes

1 – Liste des Emplacement Reservés 2019

2 – Arrêté Servitude d'Utilité Publique

3 – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique :

- a – PPRN : Approbation PPR Petit Bourg ; Plan de zonage du PPR sur Petit-Bourg ; Révision PPRN : Arrêté prescrivant la révision du PPR et Courrier du préfet justifiant la révision
- b – Schéma Directeur Assainnissement
- c – SDAGE-corps-du-sdage-diffusion_BD
- d – Périmètre de captage : Arrêté autorisation de captage ; Etat parcellaire des prises d'eau
- e – Périmètres voisinage des cimetières :

4 – Inventaire des Zones Humides :

- a. Inventaire des Zones Humides de Petit-Bourg
- b. Evaluation des Zones Humides
- c. Les cartes : Menaces sur les zh de Petit-Bourg ;

Menaces sur les zh NORD de Petit-Bourg.jpg ; Menaces sur les zh SUD de Petit-Bourg ; Zones humides de Petit-Bourg ; Zones Humides Nord ; Zones Humides Sud Zones inondables NORD ; Zones inondables SUD

- d. Recommandation – Entretien du cours d'eau

5 – Charte Parc Naturel :

- a. Décret délimitation et règlementation PNG
- b. Décret approuvant Charte PNG
- c. Délib PB adhésion Charte du PNG

6 – Impacts du projet du Golf Caféière

7 – Convention de gestion domaine CdL

8 – Délib application Droit de Préemption Urbain

9 -Arrêté portant définition de zones de préseomption de prescription archéologique

10 – Les délibérations :

- 1 Délibération du 14 février 2006 – Prescription
- 2 Délibération N°2013.01.095 du 18 mars 2013 – Modifie la Délibération de Prescription
- 3 Délibération N°2013.02.09618 du 18 mars 2013 – Débat PADD
- 4 Délibération N°2015.01.06.135 du 16 juillet 2015 – Bilan de la concertation
- 5 Délibération N°2015.01.05.151 du 20 octobre 2015 – Rectifiant délibération du 16 juillet 2015
- 6 Arrêté N°2016.11.118 du 21 novembre 2016 – Portant organisation de l'Enquête Publique
- 7 Délibération N°2018.01.08.001 du 30 janvier 2018 – Arrêt du PLU

11 – Avis des Personnes Publiques Associées :

- Avis ADEME PLU Petit Bourg

- Avis 50 pas géométriques
- Avis de l’autorité environnementale – mai 2018
- Avis Parc national de la Guadeloupe
- Avis PLU CDPENAF
- Avis Préfet sur PLU arrêté du 30 janvier 2018
- Avis Ville de Pointe Noire
- 12 -Rapport Conclusion du commissaire enquêteur

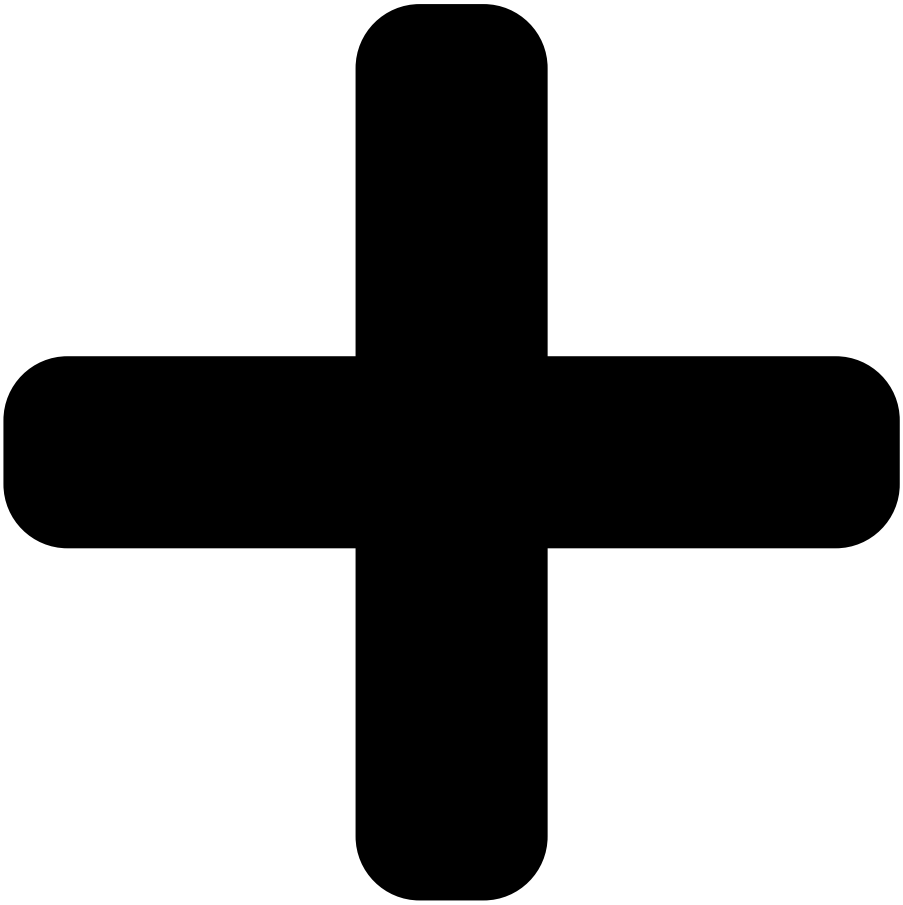

[redacted]

Règlement PLU

Règlement Février 2019- dispositions générales

Règlement Février 2019-chap 1-UAc

Règlement Février 2019-chap 2-UAP

Règlement Février 2019-chap 3-UPS

Règlement Février 2019-chap 4-UP

Règlement Février 2019-chap 5-UAE

Règlement Février 2019-chap 6-1AU

Règlement Février 2019-chap 7-2AU

Règlement Février 2019-chap 8-A

Règlement Février 2019-chap 9-N

Règlement Février 2019-Glossaire

PLU modification simplifiée – 2022

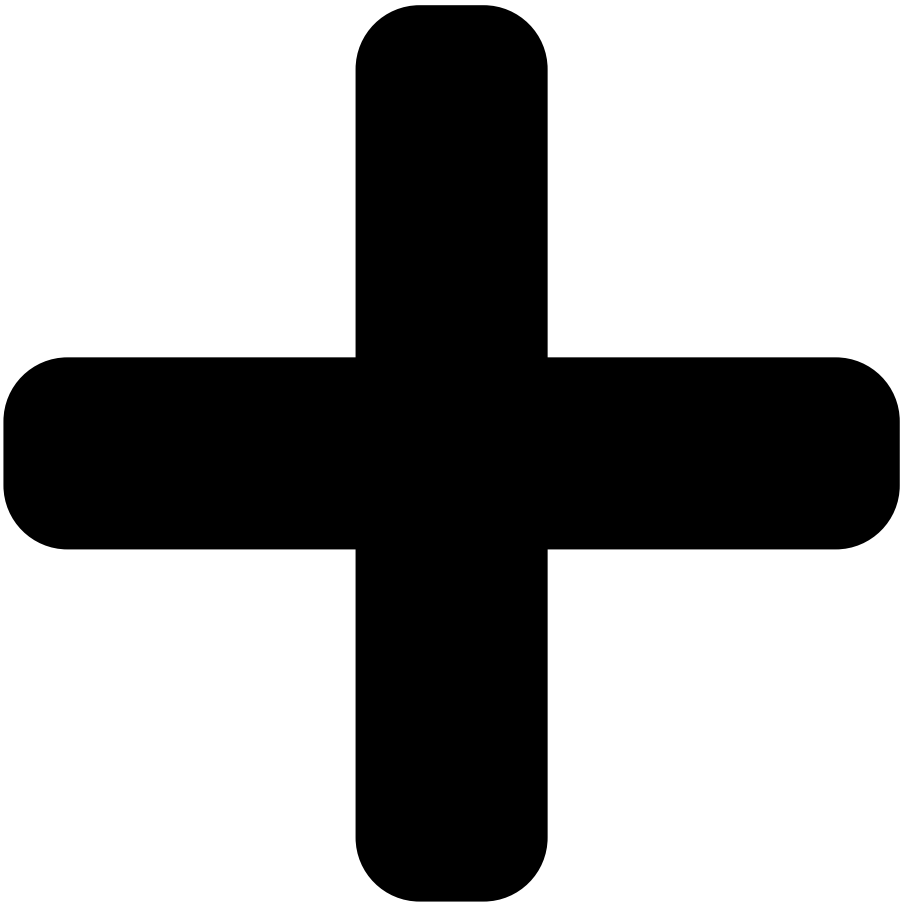

[redacted]

Modification simplifiée n°1

Dossier 1 – Rapport de présentation

1 – Diagnostic de territoire 2022

2 – Évaluation environnementale :

- 1 – Profil environnemental – 2022-04-28
- 2 – Analyse du projet – 2022-04-28
- 3 – Fiches de synthése 2022
- 4 – Résumé non-technique – 2022-04-28

3 – Justification des choix-2022-04-28

Dossier 2 – Projet de Territoire

1 – PADD 2022

2 – OAP 2022

Dossier 3 – Zonage et règlement

1 – Zonage :

- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 1
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 2
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 3
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 4
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 5
- MEP_PLU_PetitBourg_Planche 6

2 – Règlement :

- PLU Petit-Bourg Règlement Avril 2022

Dossier 4 – Annexes

1 – Liste des emplacement réservés – 2022-04-28

2 – Arrêté Servitude d'Utilité Publique

3 – Servitudes relatives à la salubrité et la sécurité publique :

- Approbation PPR Petit-Bourg
- Plan de zonage du PPR sur Petit-Bourg
- SDAGE-corps-du-sdage-diffusion_BD
- Carte réseau électrique

Notice de présentation-Modification simplifiée n°1 2022-06-03

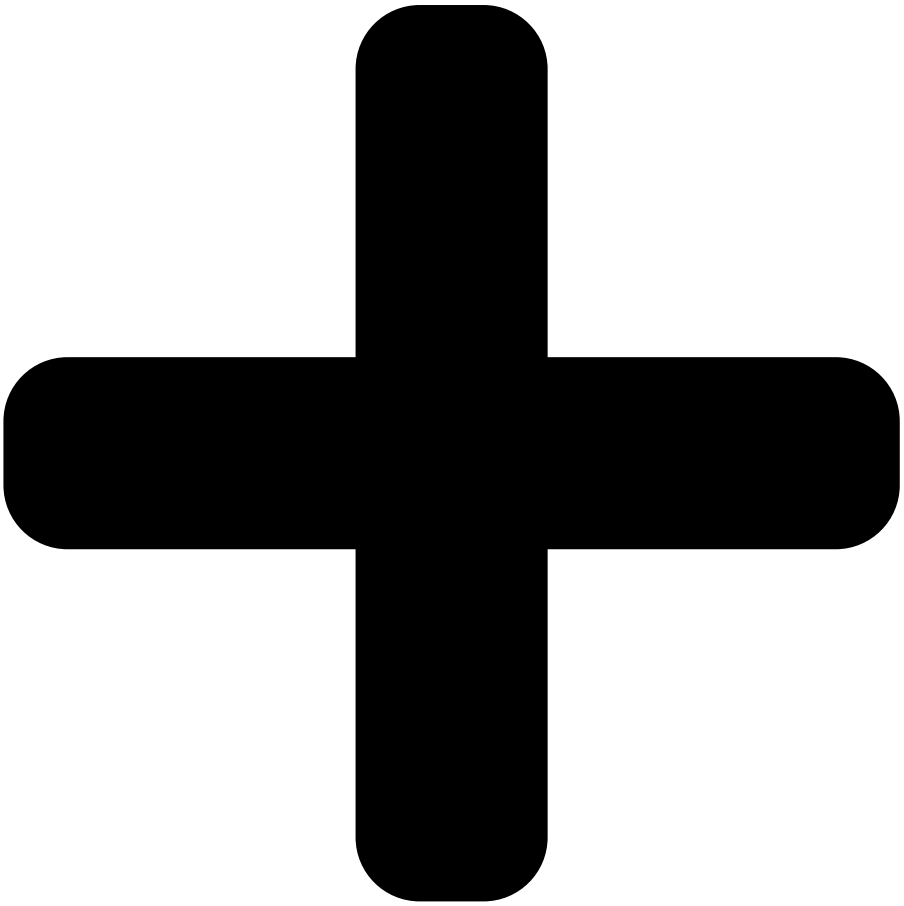

[redacted]

Autres

Courrier préfecture en date du 26 août 2022

Courrier préfet STEP juin 2018-4

Délibération appro SD assainisst interco-SIAEAG-1

Délibération approuvant la modification

Réponse recours gracieux prefet controle modification simplifiée 1 PLU-1

A qui s’adresser ?

Direction de l’Urbanisme

0590 69 60 88

2 Rue Étienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

directionurbanisme@ville-petitbourg.fr

Lancement des activités la Zone Technique du Port de Petit-Bourg

Édito du Maire

Chers Petit-Bourgeois, chers Amis,

La majorité municipale et moi-même avons souhaité valoriser notre magnifique façade maritime, revitaliser notre cœur de ville, le tout avec l’objectif d’accompagner le développement économique, culturel et touristique du territoire.

Dans ce cadre, nous avons engagé des projets d’infrastructures maritimes et portuaires visant à offrir à notre population, aux plaisanciers et aux pêcheurs de nouveaux services liés au nautisme. Ces aménagements permettront également de créer des espaces d’attractivité, d’animation et de promenade pour tous. C’est dans cette optique que nous vous informons de la fermeture au public de la Zone Technique du Port (ZTP), à

compter du vendredi 29 novembre 2024.

Cette disposition vise à sécuriser la circulation des engins de manutention et à faciliter le début de l’exploitation de l’aire de carénage en toute sécurité.

Nous comptons sur votre compréhension et de votre soutien dans cette démarche qui contribuera à poursuivre l’aménagement de notre littoral.

Le Maire, David Nebor

Le site, aménagé par la Ville de Petit-Bourg, accueille les équipements suivants :

Un Hangar de 400 m2 dédié à la maintenance nautique

Un parking et un aménagement terrestre plus étendu

43 racks de trois étages pour 63 unités motorisées de 1,5 T A 5T

Une remorque « Quicklev » de 5T

Un chariot élévateur pour bateau

La société **SOGUAMAR**, une entreprise guadeloupéenne, y développera des activités liées au nautisme: stockage à sec de bateaux, carénage, entretien, etc.

Horizon 2030

La Ville envisage de développer dans les prochaines années, un projet portuaire ambitieux, en augmentant la capacité de la zone technique et de stockage à sec des bateaux, mais aussi en déployant un vaste bassin de mouillage complété d'un aménagement urbain de type marina qui offrira des services, des commerces et aussi des espaces de restauration.

Consulter le livret numérique :

Lire plus de publications sur Calaméo

A qui s'adresser ?

Service Technique

0590 38 05 02

Bellevue, 97170 Petit-Bourg

Retour des accueils de loisirs

La Ville de Petit-Bourg renouvelle son dispositif d'accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans sous le thème "Les jeux après les JO".

Du 23 au 31 octobre, vos enfants pourront s'amuser et apprendre à travers des journées thématiques, des balades découvertes, des activités culinaires, des olympiades sportives et bien plus encore !

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES : Nombre de places limitées, alors ne tardez pas !

Téléchargez le formulaire d'inscription ici et la fiche sanitaire ici. Les documents sont **à déposer au Service Jeunesse, au Complexe Sportif Gaël Monfils, du 14 au 21 octobre.**

Pour plus d'infos, contactez le service jeunesse au 0590 26 93 24 et suivez-nous sur nos réseaux sociaux Petit-Bourg, la ville qui bouge !

#PetitBourg #Loisirs #Toussaint2024 #VilleQuiBouge #ActivitésEnfants

A qui s’adresser ?

Service Jeunesse

0590 26 93 24

0590 69 63 24

Colin, Complexe Sportif Gaël MONFILS

service.jeunesse@ville-petitbourg.fr

Restauration scolaire : Récupération des cartes

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE : RÉCUPÉRATION DES CARTES

Vous avez préalablement procédé à l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire. Nous vous informons que vos cartes de cantine sont disponibles et pourront être récupérées après paiement, soit par CB ou en espèces **(pas de chèque)**.
La récupération des cartes se fera à la restauration scolaire: Rue Etienne PORTECOP 97170 Petit-Bourg, à partir du 1 octobre 2024, le lundi, le mardi et le jeudi de 7h00 à 13h00, le mercredi et le vendredi de 8h à 13h.

LES DATES DE PAIEMENT

Les paiements au guichet devront être fait **entre le 1 et le 25 de chaque mois.**
Les paiements sur le site internet: www.petitbourg.portail-familles.com (voir QR code ci-dessous), **entre le 1 et le 24 de chaque mois.** Votre identifiant et votre mot de passe de connexion se trouvent sur votre première facture.

CONTRÔLE DES CARTES

Pour une gestion efficace du service, un contrôle des cartes sera effectué en début de chaque mois.
A partir **du 7 octobre 2024**, pour toutes cartes non à jour, la direction se verra contraint de ne pas accepter votre enfant à la cantine et ce jusqu'à nouvel ordre.

Comptant sur votre compréhension,
La Direction de la Restauration Scolaire

Service Restauration Scolaire:

Rue Etienne PORTECOP, 97170 Petit-Bourg

Tél. 0590 25 87 39

restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr

Horaires :
lundi, mardi et jeudi de 7h à 13h
mercredi et vendredi de 8h à 13h

Scannez pour accéder au portail famille

A qui s'adresser ?

Restauration scolaire

0590 25 87 39

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr

Menu du mois d’octobre 2024

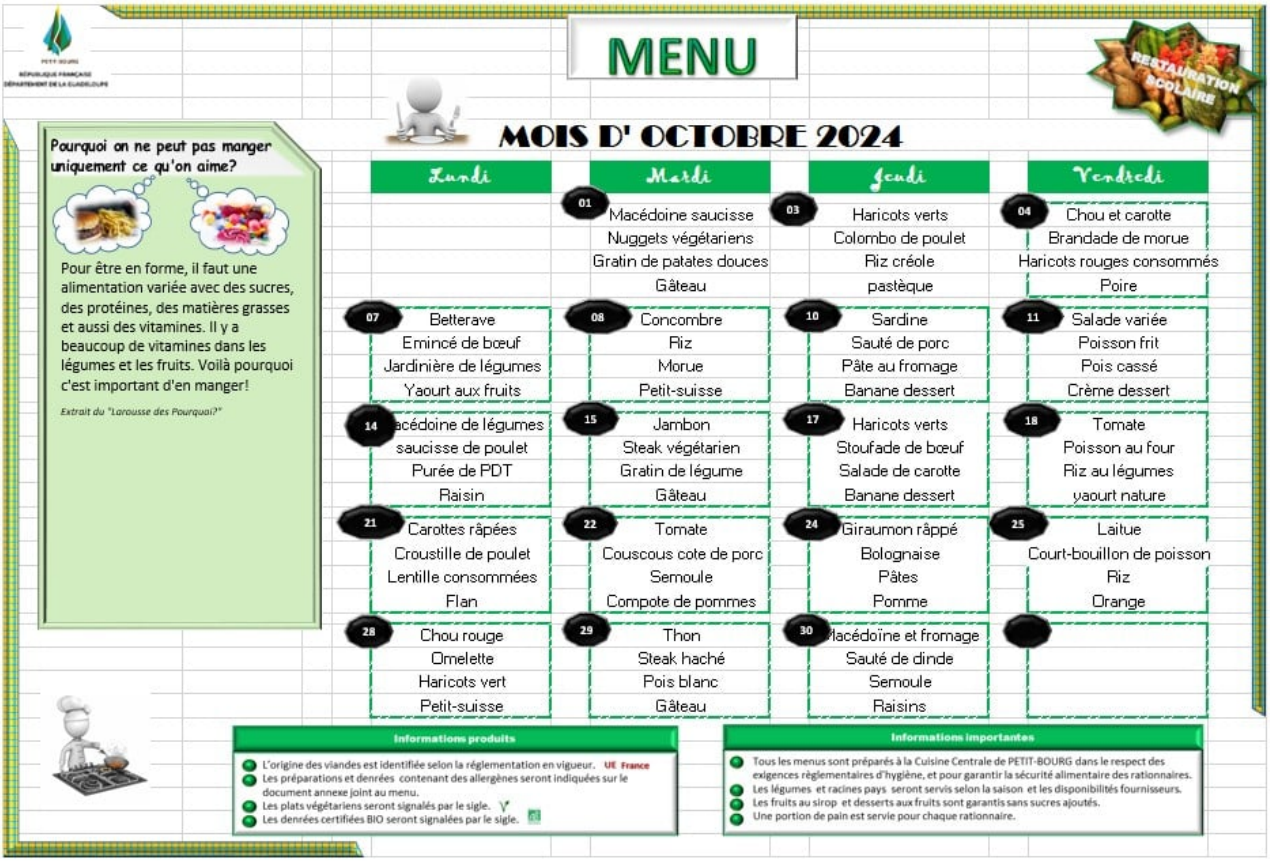

MENU

MOIS D' OCTOBRE 2024

Pourquoi on ne peut pas manger uniquement ce qu'on aime?

Pour être en forme, il faut une alimentation variée avec des sucres, des protéines, des matières grasses et aussi des vitamines. Il y a beaucoup de vitamines dans les légumes et les fruits. Voilà pourquoi c'est important d'en manger!

Extrait du "Larousse des Pourquoi?"

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	01 Macédoine saucisse Nuggets végétariens Gratin de patates douces Gâteau	03 Haricots verts Colombo de poulet Riz créole pastèque	04 Chou et carotte Brandade de morue Haricots rouges consommés Poire
07 Betterave Emincé de bœuf Jardinière de légumes Yaourt aux fruits	08 Concombre Riz Morue Petit-suisse	10 Sardine Sauté de porc Pâte au fromage Banane dessert	11 Salade variée Poisson frit Pois cassé Crème dessert
14 acédoine de légumes saucisse de poulet Purée de PDT Raisin	15 Jambon Steak végétarien Gratin de légume Gâteau	17 Haricots verts Stoufade de bœuf Salade de carotte Banane dessert	18 Tomate Poisson au four Riz au légumes yaourt nature
21 Carottes râpées Croustille de poulet Lentille consommées Flan	22 Tomate Couscous cote de porc Semoule Compote de pommes	24 Giraumon râppé Bolognaise Pâtes Pomme	25 Laitue Court-bouillon de poisson Riz Orange
28 Chou rouge Omelette Haricots vert Petit-suisse	29 Thon Steak haché Pois blanc Gâteau	30 Macédoïne et fromage Sauté de dinde Semoule Raisins	

Informations produits

- L'origine des viandes est identifiée selon la réglementation en vigueur. UE France
- Les préparations et denrées contenant des allergènes seront indiquées sur le document annexe joint au menu.
- Les plats végétariens seront signalés par le sigle.
- Les denrées certifiées BIO seront signalées par le sigle.

Informations importantes

- Tous les menus sont préparés à la Cuisine Centrale de PETIT-BOURG dans le respect des exigences règlementaires d'hygiène, et pour garantir la sécurité alimentaire des rationnaires.
- Les légumes et racines pays seront servis selon la saison et les disponibilités fournisseurs.
- Les fruits au sirop et desserts aux fruits sont garantis sans sucres ajoutés.
- Une portion de pain est servie pour chaque rationnaire.

A qui s’adresser ?

Restauration scolaire

0590 38 05 02

0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue

Rue Etienne PORTECOP, 97170 Petit-Bourg

Rénovation des infrastructures sportives de la Ville

Dans le cadre de la politique de modernisation et de remise à niveau des équipements publics, la Ville s'engage dans la modernisation et la rénovation de ses infrastructures sportives. Ce projet s'inscrit dans une démarche de démocratisation du sport, d'inclusion sociale sur le territoire et d'offrir aux sportifs de la Ville des espaces de qualité.

Complexe sportif Daniel VINCENT de Tivoli

Les travaux de ce complexe sportif ayant débuté le 10 février 2020, sont aujourd'hui terminé. Celui-ci a été inauguré le 12 août 2022 par David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg. La rénovation du plateau sportif de Tivoli a permis de redonner vie à un espace grandement fréquenté par les

habitants de Prise – d’Eau. Grâce à une nouvelle surface, de nouveaux équipements et un éclairage amélioré, ce plateau est aujourd’hui un lieu idéal pour les amateurs de sports comme le football, le handball, le basket, le street workout et la marche.

Plateau multisport de Blonde

Les travaux ayant commencé à la même période que ceux du complexe sportif Daniel VINCENT, sont également achevé. Celui-ci a été inauguré le 22 novembre 2022, par le Maire et le Président de Région Ary CHALUS. Cet espace multisport à Blonde a été rénové pour permettre aux jeunes du quartier, mais également aux écoles environnantes de s’adonner à une multitude d’activités sportives. Polyvalent, il est équipé pour accueillir des sports tels que le football, le basketball, le handball et également équipé d’un espace de street workout.

Terrain de basket de Pointe-à Bacchus

Ce lieu étant régulièrement utilisé par les basketteurs et les associations de la Ville méritait d’être rénové, pour leur permettre de pratiquer leur activité en toute sérénité. Aujourd’hui, les utilisateurs de cet espace bénéficient d’un revêtement de sol et de paniers de basket neufs.

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

Rue SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Redynamisation du Centre-Bourg

Edito du Maire

La Ville de Petit-Bourg a inscrit une série d’opérations d’ampleur visant à valoriser et animer son centre-bourg, à développer sa façade maritime et à investir son littoral.

C’est en ce sens qu’en 2014, la Ville de Petit-Bourg adoptait le 1er plan de financement de l’opération de revitalisation du Centre-Bourg, et quelques années plus tard en 2022 celui des travaux d’équipement et de superstructures du port de la Vinaigrerie.
Cofinancés par l’Union Européenne, la Région Guadeloupe et la Municipalité, ces espaces sont le fruit de plusieurs années de réflexion, de concertation et de travaux.

L’équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d’échanges et de rencontres que chacun pourra

s’approprier chaque jour.

L’équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d’échanges et de rencontres que chacun pourra s’approprier chaque jour.

Désormais ces aménagements rythmeront le cœur de notre belle commune, un territoire dynamique, attractif et durable.

Et aujourd’hui, au terme de ces chantiers, c’est avec une immense joie et une grande fierté que nous vous embarquons dans une balade inaugurale pour découvrir le hangar de la zone technique du port mixte et les équipements destinés au stockage à sec des bateaux, les travaux d’aménagement de la frange littorale et du boulevard Omer Ninine, les travaux de réhabilitation du marché Henriette CALIF, et surtout la place de la mairie entièrement rénovée.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce projet, les architectes, les urbanistes, les bureaux d’études, les artisans, les entreprises, pour leur professionnalisme et vous également, chers concitoyens, pour votre patience.

Votre contribution est essentielle pour construire ensemble l’avenir de notre commune.

Votre dévoué maire,
David NEBOR.

Réhabilitation du marché Henriette CALIF

Du nom de Madame Aristide Antoinette Henriette PRUDENT épouse CALIF (31/08/1923-7/11/2018), la municipalité a souhaité donner un coup de neuf à l’ancestral marché du Bourg afin d’accueillir dans de meilleurs conditions les marchands et les visiteurs.
Cette rénovation s’inscrit aussi bien dans une dynamique de développement économique que dans une démarche de valorisation du patrimoine de la ville.

Diapositive précédente
Diapositive suivante

Réalisation du hangar de la zone technique du port

Un futur espace de stockage et de maintenance nautique, qui vient compléter les travaux d'aménagement et d'équipement de la zone technique du port de la Vinaigrerie.
Cette dernière livrée en 2018, est désormais constituée d'une plate-forme d'environ 4 000m2, d'un espace de stockage à sec pour une soixantaine d'unité, d'un structure de réparation et d'entretien, d'un bord à quai et d'un plan incliné pour faciliter la mise à l'eau des bateaux.
L'ambition de la municipalité est ainsi d'offrir à la population et aux plaisanciers des équipements portuaires d'envergure, en créant le 1er port à sec de l'archipel.

Le coût des travaux d'équipements :

- Le coût des travaux pour la réalisation du hangar s'élève à 1 100 000 euros HT
- Le coût pour les équipements du port sec s'élève à 490 000 euros HT

- Un projet cofinancé à 100% par le FEDER

Aménagement de la frange urbaine littorale et du Boulevard Omer NININE

Dans le cadre du projet de redynamisation du Centre-Bourg et du développement de notre façade maritime, l'ambition renouvelée pour l'équipe municipale est de permettre à la population de se réapproprier le littoral et d'offrir aux petits-bourgeois un espace de promenade convivial dans le respect des nouvelles règles de sécurité, de stationnement et d'éclairage public.
Le boulevard Omer NININE porte le nom de l'ancien Maire de Petit-Bourg (1945 à 1965), ancien Président du Conseil Général, qui a été l'initiative de nombreux aménagements sur le territoire et le précurseur des travaux d'aménagement du bord de mer.

Diapositive précédente
Diapositive suivante

Le coût des travaux d'équipements :

- Le coût des travaux s'élève à 942 000 euros HT
- Un projet cofinancé par la FEDER

Travaux d'aménagement de la place de la Mairie désormais dénommée « Place Dominique LARIFLA »

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, l'équipe municipale a décidé de lancer d'importants travaux de requalification de la place de la Mairie, afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux,

moderne et durable au Centre-Ville.

Le site propose aujourd’hui 5 espaces différenciés et connectés : un square favorisant la mise en valeur de la conque de lambi, dédié à la restauration, une aire de jeux pour les enfants, une palmeraie des Arts Urbains et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

À savoir : Dominique LARIFLA, figure emblématique de notre Ville et plus largement de la Guadeloupe. Ancien maire de Petit-Bourg, ancien Président du Conseil Général, ancien Député et ancien Sénateur de la Guadeloupe.

Le coût des travaux d’équipements :

- Le coût des travaux s’élève à 5 796 000 euros HT
- Ce projet est cofinancé par l’Union Européenne à hauteur de 4 057 200 euros HT, la Région Guadeloupe à hauteur de 695 520 euros HT et la Ville 1 043 280 euros HT

À voir…

https://youtu.be/Fa_UrEl8LREhttps://youtu.be/GMuYdTUhBUw

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Alerte vigilance rouge pour fortes pluies et orages

Ce lundi 12 août 2024 à 18h00, la Guadeloupe est placée en vigilance rouge pour fortes pluies et orages, en vigilance orange pour vagues-submersion et en jaune pour vents violents. La fin de l'événement est estimée au mercredi 14 août à 18h00
Le Maire, David NEBOR rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde est activé. Les manifestations prévues sur le territoire sont annulées jusqu'au mercredi 14 août 2024 et la route des mamelles est notamment fermée par mesure de sécurité.

Le Maire invite la population à redoubler de vigilance et de prudence sur le territoire et recommande fortement aux personnes situées en zone de menace grave, dans les zones inondables ou exposées au risque de glissement de terrain, à rejoindre les abris sûrs, dès 18H00 :

- École Fribert FESSIN – Mixte – à Blonde
- Guadeloupe formation à Roujol (Rdc Bâtiment E 18)
- École Robert FRETI de Daubin (Vestiaire Eclair)

Se munir d'une couverture, d'eau et de son traitement médical

en cours.

Evitez tout déplacement et restez chez vous. N’entreprenez aucun déplacement en mer ou en montagne. Ne vous baignez pas. Protégez votre intégrité, vos biens et votre environnement.

ALERTE VIGILANCE ROUGE

pour fortes pluies et orages

Ce lundi 12 août 2024 à 18h00, la Guadeloupe est placée en vigilance rouge pour fortes pluies et orages, en vigilance orange pour vagues-submersion et en jaune pour vents violents. La fin de l'événement est estimée au mercredi 14 août à 18h00

Le Maire, David NEBOR rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde est activé. Les manifestations prévues sur le territoire sont annulées jusqu’au mercredi 14 août 2024 et la route des mamelles est notamment fermée par mesure de sécurité.

Le Maire invite la population à redoubler de vigilance et de prudence sur le territoire et recommande fortement aux personnes situées en zone de menace grave, dans les zones inondables ou exposées au risque de glissement de terrain, de rejoindre les abris sûrs, dès 18H00 :

- École Fribert FESSIN - Mixte - à Blonde
- Guadeloupe formation à Roujol (Rdc Bâtiment E 18)
- École Robert FRETI de Daubin (Vestiaire Eclair)

Se munir d’une couverture, d’eau et de son traitement médical en cours.

Evitez tout déplacement et restez chez vous. N’entreprenez aucun déplacement en mer ou en montagne. Ne vous baignez pas. Protégez votre intégrité, vos biens et votre environnement

POLICE MUNICIPALE 0590 95 49 90 / 0690 50 05 64.

Pompier : **18** Gendarmerie : **17** SAMU : **15**

Mise en sûreté des habitants menacés par l’érosion du littoral

Le vendredi 1er septembre 2023, avait eu lieu le lancement de la première vague de déconstruction des habitations menacées par le risque d’effondrement de la falaise littorale. Aujourd’hui, l’ensemble des constructions ont été démolies et les habitants ont pu être relogé.

Qu’est-ce que l’érosion du littoral ?

L’érosion de la frange littorale est un phénomène naturel mais préoccupant qui affecte de nombreuses côtes à travers le monde, y compris celles de Petit-Bourg. Ce processus se caractérise par le recul progressif du rivage sous l’effet de l’action des vagues, des courants marins et des intempéries, entraînant la perte de terres et de biens. À long terme, l’érosion peut menacer les infrastructures, les habitats naturels et la sécurité des habitants vivant à proximité des côtes. A noter que sur les 32 communes du département, 17 sont concernées par ce phénomène

Face à cette réalité, la Ville de Petit-Bourg s’est engagée à sensibiliser la population sur les enjeux liés à l’érosion littorale. Des campagnes d’information et des ateliers éducatifs ont été organisés pour expliquer ce phénomène, ses causes et ses conséquences. La participation active de la communauté est essentielle pour renforcer la résilience de notre littoral et protéger notre environnement pour les

générations futures.

> *« L’érosion des côtes est un phénomène naturel dû aux effets du vent, des courants ou des variations du niveau de la mer. Elle est accentuée par les activités humaines et le changement climatique (hausse du niveau des mers et intensité des phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes..). »*
>
> *info.gouv.fr*

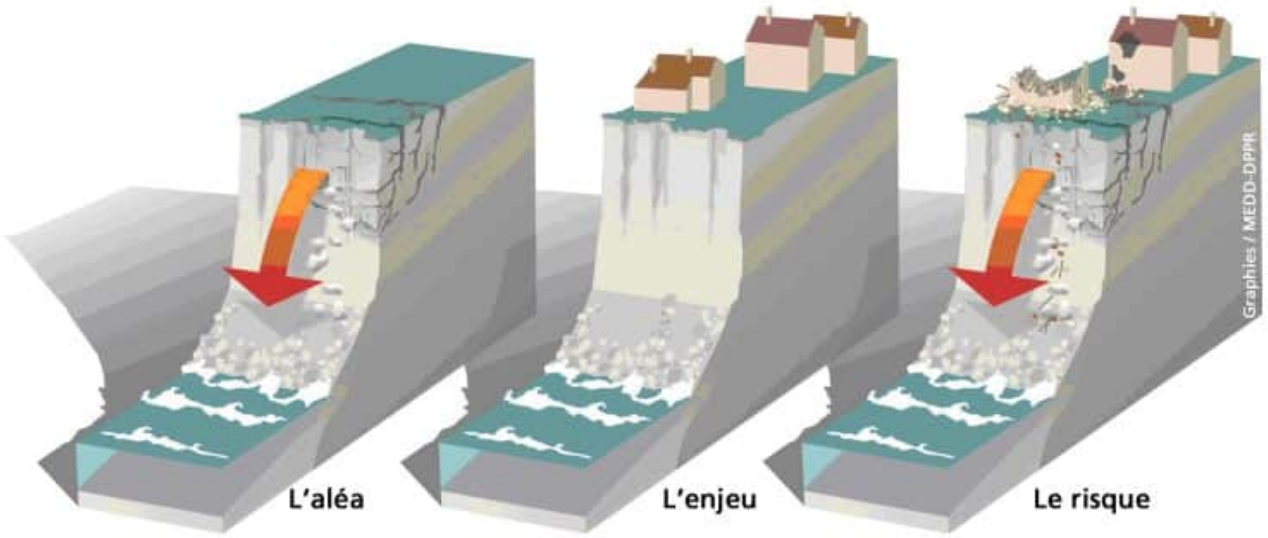

La déconstruction des habitations à risque

Face à la menace grandissante de l’érosion littorale, la Ville de Petit-Bourg a pris des mesures décisives pour garantir la sécurité de ses habitants. Après une étude approfondie et un diagnostic précis des zones les plus à risque, il a été décidé de déconstruire les habitations situées dans les secteurs de Bel-Air et de Bovis. Cette initiative, bien que difficile, était nécessaire pour prévenir des situations d’urgence et protéger des vies humaines.

La déconstruction des habitations a été réalisée de manière méthodique et sécurisée, en collaboration avec des experts en

gestion de risques et en ingénierie. Chaque étape du processus a été soigneusement planifiée pour minimiser les perturbations et assurer la sécurité de tous.

L’ensemble des habitations identifiées comme étant en danger a été déconstruit avec le souci de préserver l’intégrité environnementale de la zone. Cette démarche proactive permet de réduire les risques et de préparer le terrain pour des projets futurs visant à stabiliser le littoral et à renforcer la résilience de la communauté face à l’érosion. La protection de notre littoral reste une priorité pour la municipalité.

SATP
Screenpad
OK

SATP
Screenpod
DUST CANNON
JCB
SATP

Le relogement des habitants concernés

Les familles concernées par la déconstruction de leurs habitations ont été au cœur des préoccupations depuis le début de cette opération. Grâce à un partenariat étroit avec les services sociaux et les agences de relogement, tous les habitants impactés ont pu être relogé. Chaque famille a reçu un accompagnement pour faciliter cette transition, avec des solutions de logement pérennes et adaptées à leurs besoins.

La mise en sûreté des habitants de Petit-Bourg face à l’érosion littorale est une priorité absolue pour la municipalité. Nous restons mobilisés pour surveiller l’évolution du littoral et continuerons à mettre en œuvre des actions visant à protéger notre territoire et ses habitants. Ensemble, nous pouvons faire face à ces défis environnementaux et assurer un avenir sécurisé pour notre belle ville.

Décembre 2021: 1ère vague de remise des clés de leur nouveau logement aux personnes impactées par l’érosion côtière

À voir…

https://youtu.be/KS729hK1b_chttps://youtu.be/oOsVfsYctsUhttps://youtu.be/TRAc2bMWyOo

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

contact@ville-petitbourg.fr

Petit-Bourg en fête, le programme du 9 au 16 août !

Petit-Bourg, terre de jeux, une ville qui se réalise!

Vendredi 9 août 2024

- **14h00 Marché Péyi Tibou**

Rond-point de Montebello, animation gwoka

- **19h00 Retraite aux flambeaux**

Organisée par Morne Bourg Mass et Atout Band
Dress code : Tous en blanc et tèt maré en blancDépart place de la Mairie
Arrivée école Fribert FESSIN (Mixte II) – Blonde

- **21h30 GWAN LEWOZ**

Avec l'association Jwé Ka Lyanné et ses invités René GEOFFROY, Moïse PAULOBY, Jean-Claude LUTIN, Omer THICOT et Lucien COMINGE
Ecole Fribert FESSIN (Mixte II) – Blonde

Samedi 10 août 2024

- **10h00 à 18h00 Village Ti Moun**

Jeux gonflables sportifs, défilé de mascottes, circuit de karting
Goûter offert par la Ville de Petit-Bourg
Entrée gratuite

- **12h30 Déjeuner Champêtre**

Organisé par l’association Morne Bourg Mass, à l’Ecole Maurice Chovino (Mixte I)
Info au 0690 92 58 92 – 0690 00 59 86

Dimanche 11 août 2024

- **8h00 Compétition de cabrits tirants**

Organisée par l’association Familles Rurales Patrimoines et Culturelles de Petit-Bourg
Terrain ADELAÏDE – Colin
Infoline : 0690 35 01 55

- **9h00 Messe à l’église Sainte-thérèse de Prise-d’Eau**

- **15h00 « Danse dans la Rue » Salsa, Quadrille, Boléro, Valse**

Départ : Eglise de Prise D’eau ; Arrivée : Place du marché de Prise D’eau

- **18h00 Remise en service du jet d’eau de Prise-D’Eau**

Intersection INRAE

- **19h00 Animation podium**

Avec Kalbas Ka et Modul + en live

Place du marché de Prise D’eau

Lundi 12 août 2024

- **8h30 Balade inaugurale**

Circuit : Visite du hangar de la Zone technique du Port – Inauguration des travaux d’aménagement de la frange littorale

et du Boulevard Omer Ninine – Visite du Marché Henriette CALIF, entièrement réhabilité – Inauguration de la Place de la Mairie, entièrement réaménagée

Animations : Balade en tuk tuk –animations diverses – show cooking

- **Zumba géante**

Avec Steeve SEGOR et Danii Fit- Tous en fluo – Place de la Mairie

Participation gratuite

Mardi 13 août 2024

- **19h00 Concert de Gospel**

Avec EZECHIEL 37 JUNIOR et EZECHIEL 37

Mercredi 14 août 2024

- **14H00 Festival Jé an tan lontan**

Course en sac, course à la brouette, pichin, marelle, belote, y ka y paka

Boulevard Omer Ninine

- **18h30 Schène Urban**

1ère partie: Podium des associations et remise des prix des animations de quartier avec Reality dancers, daïly weezy , tropikal danzar et bien d'autres.

2ème Partie : Scène Jeunes *avec* JB, CITA, JUJU, Frantz BARNABEAU, Joël FRANCISQUE, Fritz TAILLEPIERRE, Laudjix, LAS TITO, Kemay, T-Stone et bien d'autres. Show Final avec Saïk.

Jeudi 15 août 2024

- **8h00 Rassemblement**

Du Conseil Municipal, des Corps constitués, des Anciens combattants, des associations, des personnalités invitées et de la population.

Hôtel de ville

- **8h30 Dépôt de gerbes au monument aux Morts**
- **9h00 Messe Solenelle**

Eglise Notre Dame de Bon Port

- **12h00 Cérémonie officielle**

Allocution et vin d'honneur, Zone technique de la Vinaigrerie

- **13h00 Arrivée du Grand Prix du Conseil Départemental**

Ecole Fribert FESSIN (Mixte II)

- **16h00 Parade des quadrilleurs dans le Bourg**

Organisée par l'association Yonn A Lot et la Fédération de Quadrille de la Guadeloupe

Départ : Hôtel de Ville

- **20h00 Concert (1ère partie)**

Avec Aimée PIOCHE, Black MJ, Victor DELVER, Melshane, Jessy BELLEVAL, Rachelle ALLISON, Christian NARA, Patrice HULMAN et bien d'autres.

- **Feux d'artifices**
- **Concert live (2ème partie)**

Avec DYNASTI'Z

Vendredi 16 août 2024

- **9h00 Bénédiction des Marins**
- **10h30 Concourt de cerf-volant**
- **11h00 Concourt de pêche à la ligne**

Port de pêche de la Vinaigrerie

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 11 Avril 2024

La Ville de Petit-Bourg a voté son budget primitif 2024 en équilibre avec l’ambition de faire de Petit-Bourg, une Terre d’avenir et une Ville qui se réalise !

Temps fort de la démocratie locale, les conseillers municipaux se sont réunis lors du 3ème Conseil Municipal de l’année. Mme Jocelyne BOURGUIGNON, élue déléguée aux Affaires Financières de la Ville a présenté la juste concordance des résultats du compte de gestion de l’année écoulée à celui du compte administratif de la Ville.
Les élus ont ensuite approuvé le budget primitif 2024 et statué sur plusieurs sujets liés à la participation de la Ville à différents évènements sportifs organisés par les associations du territoire tels que la course cycliste ZEB A PIK 971, la Course Relais « O MIL DEFI », ou encore la matinée d’animation intitulée « A PETIT-BOURG LA NATURE NOTRE PLUS BEAU TERRAIN DE JEU » qui aura lieu le 28 avril 2024.
Autre temps fort du Conseil Municipal, le Maire a présenté le rapport 2023 sur la situation en matière égalité Femmes/Hommes au sein de la collectivité. Grande cause nationale, la municipalité, en qualité d’employeuse, entend impulser un plan d’actions en faveur de l’égalité Femmes/Hommes.

Ce qu’il faut retenir du budget primitif de 2024…

Le budget présenté et adopté par les élus s’élève à 47 558 047,76 € dont 40 012 303,54€ en section de fonctionnement et 7 545 744, 22€, en section d’investissement.

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

communication@ville-petitbourg.fr

acqueline LOLIA
ie SALIBUR

Laura GUEPPOIS
Rosemond SYLY

Loïc MANCHAUD

ice LUCE
Patrick
BOULOGNE

Retour sur la matinée de nettoyage à Nesty avec Clean My Island

Ensemble faisons de Petit-Bourg, une ville verte sans déchets !!!

Merci aux bénévoles, aux citoyens solidaires, aux agents du service propreté de la Ville, aux élus municipaux et aux partenaires mobilisés sur cette belle opération de nettoyage de la forêt de Nesty.
Une opération suivie par Mme Ketty Dardol élue déléguée à la propreté de la Ville.

Avec **Cleanmyisland**, **La déchetterie de Jarry** et la **Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre**

RA-444-BR

Hommage à M. Phillipe REJON

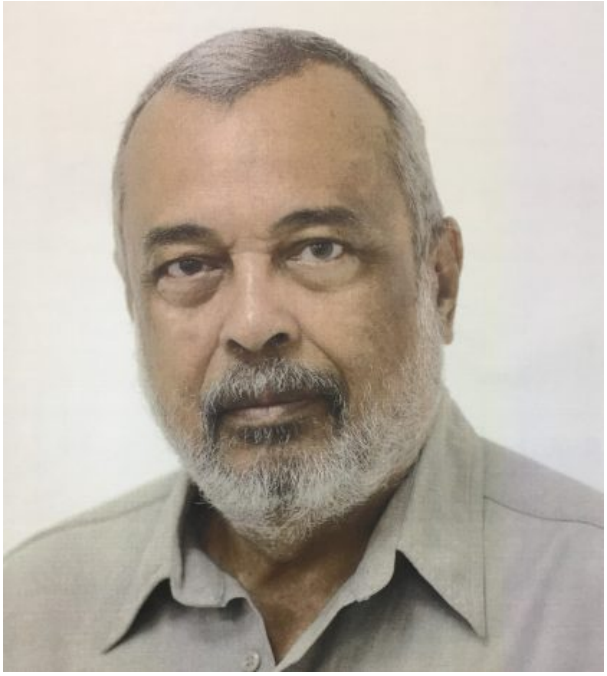

C’est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Phillipe REJON, conseiller municipal de la Ville de Basse-Terre.

Avec un profond respect, nous honorons sa mémoire et son dévouement envers sa communauté.

Sa passion pour le sport et son action en tant que président de clubs sportifs resteront une source d’inspiration pour beaucoup.

Nous adressons nos pensées les plus chaleureuses à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui.

Nous exprimons également notre soutien à la Ville de Basse-Terre.

David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg et le Conseil Municipal

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

Hommage à M. Cédric CORNET

C’est avec une profonde émotion que j’ai appris hier soir, la nouvelle du décès de notre cher collègue maire, Cédric CORNET.

Atterré et abasourdi par cette tragédie qui frappe les amis du Gosier, j’ai souhaité me déplacer jusqu’au domicile afin de me joindre aux nombreuses personnes venues témoigner de leur émotions.

C’est un homme jeune et dynamique, débordant d’idées et d’envie d’être utile aux gens, qui nous a quitté si soudainement.

Ce départ foudroyant nous interpelle sur la fragilité de nos vies et sur l’importance de profiter de chaque instant.

Cédric laisse derrière lui un héritage de hardiesse et de courage.

Je tiens à présenter mes plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui, notamment certains de mes amis.

TCHIMBÉ RÈD

David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg et le Conseil Municipal

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 21 Mars 2024

Temps fort de la démocratie locale, les conseillers municipaux se sont réunis ce jeudi 21 mars 2024 à l’occasion du 2ème Conseil Municipal de l’année 2024.

Les élus ont notamment débattu sur les orientations budgétaires de l’année et approuvé le lancement d’un appel à manifestation d’intérêt pour la mise à disposition des toitures communales en vue de l’exploitation en photovoltaïque.

Ils ont également désigné le conseiller municipal, M.Gilbert ROUYARD, en tant que représentant de la Ville à la conférence régionale «Zéro Artificialisation Nette (ZAN) »

2024 : Petit-Bourg, une Terre de jeux, une terre d’avenir et une ville qui se réalise !!!

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

communication@ville-petitbourg.fr

Hommage à Mme Maryse CONDE

C’est avec une immense tristesse que j’ai appris le décès de la grande écrivaine guadeloupéenne Maryse CONDÉ qui avait fait de Petit-Bourg, sa résidence principale pendant plusieurs années comme ce fut le cas de nombreux pointois à la recherche d’un beau cadre de vie.

La Guadeloupe perd une femme engagée, talentueuse, brillante, audacieuse, dont la plume a marqué les esprits, traversé le temps et les continents d’Europe, d’Amérique et d’Afrique. Cependant, la Guadeloupe restera toujours l’essence même de

qui elle est; car comme elle le disait “ Je crois que je ne serai jamais rien d’autre qu’une Guadeloupéenne.”

Auteure de plus d’une soixantaine de livres traitant des identités noires, de l’esclavage, du colonialisme et de l’Afrique, elle laisse derrière elle un héritage littéraire riche. Gagnante entre autre du prix Nobel “alternatif” de la Nouvelle Académie de Littérature en 2018 , le jury avait salué sa description des “ravages du colonialisme” et du “chaos du post-colonialisme”. Son talent brillait à l’international. La Région Guadeloupe avait également pris l’initiative en 2023 de consacrer son année culturelle à l’œuvre de Maryse Condé.

La municipalité au travers des animations de la bibliothèque ne cessera jamais de mettre en avant ses œuvres et également celles des écrivains(es) guadeloupéens(nes) qui ont marqué notre histoire.

Voix reconnue de la littérature francophone, je ne peux que saluer son parcours et son œuvre qui auront mis en lumière la Guadeloupe et notre histoire. Merci de nous laisser un héritage qui se répandra au delà des âges.

Le Conseil Municipal se joint à moi afin d’adresser à la famille et aux proches de Maryse CONDÉ, nos plus sincères condoléances.

David NEBOR

Maire de la Ville de Petit-Bourg

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SHOELCHER

97170 Petit-Bourg

Plan de lutte contre les sargasses

□□□□ □□□□ : □□ □□□□□ □□ □□□□□-□□□□□ □□□□□□□□□ □□ □□□□ □□ œ□□□□ □□ □□□ □□□□□ □□□□ □□ □□□□□ □□□□□□ □□□ □□□□□□□□□□

Ce mois-ci, avec l’appui du Conseil Départemental de La Guadeloupe, la plateforme de collecte de sargasses à Arnouville a été créée afin de récupérer les algues sargasses en mer. A termes l’objectif est de positionner les barrages déviants de manière à rediriger les sargasses vers des sites de collecte accessibles. Ensuite, les sargasses seront évacuées vers les sites d’épandage agréés par la Préfecture.

A ce stade des opérations, la Ville de Petit-Bourg dispose de 3 points de collecte : Vinaigrerie, Arnouville et la Plage de Viard. En déplacement sur le territoire, Jean-François MONIOTTE, Sous-préfet de Pointe-A-Pitre a d’ailleurs tenu à découvrir l’avancée des travaux et a renouvelé l’engagement des services de l’Etat aux côtés de la Ville.

Pour le Maire, David NEBOR, c’est un point d’étape important.

Il rappelle que la municipalité reste mobilisée plus que jamais face à la problématique des échouements de sargasses. Il en va de la sécurité de la population et de la protection de notre littoral.

Pour rappel, ce vaste plan de lutte contre les sargasses, est la première expérimentation d’envergure menée en Guadeloupe : Près de 12km de barrages vont protéger le littoral d’Arnouville à Roujol. L’État, la Région, le Département nous accompagnent dans cette démarche afin que la Ville de Petit-Bourg devienne le modèle à développer sur d’autres territoires.

2024 : Petit-Bourg, une terre d’avenir, une ville qui se réalise !

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SHOELCHER

97170 Petit-Bourg

communication@ville-petitbourg.fr

Cérémonie de bienvenue aux nouveau-nés

La Ville de Petit-Bourg, Terre d'avenir met à l'honneur les nouveau-nés du territoire et leurs parents !!!

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée de près de 250 nouveau-nés ! C'est ainsi, que dans le cadre de sa politique petite-enfance, David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg et le Conseil Municipal ont souhaité célébrer une fois de plus les nouvelles naissances et mettre à l'honneur les familles.

A l'occasion de la 6ème édition de la Cérémonie de bienvenue des nouveau-nés qui s'est déroulée le samedi 23 mars 2024 au Palais des Sports Laura Flessel, sur le thème des jeux Olympiques, les petits olympiens ont été accueillis par le Maire, les élus de la commission Petite-Enfance, le Président du Conseil Départemental de La Guadeloupe et l'équipe du service jeunesse de la Ville.

La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des parents présents ainsi que tous les partenaires de la petite-enfance qui entendent accompagner les familles dans cette nouvelle étape de leur vie.
Merci à TI PO PEYI, BRED Banque Populaire, La Banque Postale, SANTE PLUS, Pampers, KIABI Antilles Guyane, Conseil Départemental de La Guadeloupe, Couch'Eco Myèl et Néssens Officiel

2024 : Petit-Bourg, une Terre de jeux, une Terre d'avenir et

une Ville qui se réalise !!!

A qui s’adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr